



Commune de Saint Paul Cap de Joux

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre 2025, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT,

Excusés : Zalifaou BERNÈS, Ernest DURAND, Carole CARNEMOLLA COUSIN,

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 10 Juillet 2025

2. DM : Budget :

a. Délibération : DM– Assainissement

b. Délibération : DM - Commune

3. Délibération : Convention de servitude Enedis

4. Délibération : Vente ancienne usine nommé Socadal

5. Questions Diverses

Début de séance 18h30 –

1) Le conseil Approuve le Procès-verbal de du 10 juillet 2025

2) DM : budget

- Assainissement :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'inscription budgétaire assainissement initiale nécessite une décision modificative pour inscrire une dépense complémentaire concernant la facturation Adour Garonne de 1 120 € afin de couvrir l'ensemble des frais 2024.

Chapitre	Libellé	Montant
SF - 65888	ASSAINISSEMENT	- 1 120 €
SF – 706129	ASSAINISSEMENT	+ 1 120 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser la mise en œuvre d'une décision modificative au budget assainissement afin d'abonder le chapitre correspondant de 1 120 €,
2. De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- Commune

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster le chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés prévus initialement pour un montant de 432 000€ à 462 000€, en raison de dépassements de crédits.

Pour ce faire, M. le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
012	Charge du Personnel et Assimilés		30 000,00 €
6588	Autres contributions obligatoires	30 000,00 €	
TOTAL		30 000,00 €	30 000,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les crédits supplémentaires comme présentés ci-dessus.

3. Délibération : Convention de servitude Enedis

Le Maire expose au Conseil municipal qu'ENEDIS doit réaliser des travaux sur le territoire de la commune, sur la parcelle cadastrée n°1095, située au lieu-dit *Le Relai*.

Ces travaux, inscrits sous la référence RAC-24-27SZQK1UK5 – Affaire ENEDIS n°26/056814, consistent en la pose de câbles électriques souterrains. Ils visent à améliorer la qualité du réseau de distribution publique d'électricité et la continuité de l'alimentation.

La société MICROTOPO, missionnée par ENEDIS, est chargée de l'étude technique et de la conduite de ce projet. La réalisation des travaux nécessitera l'établissement d'une convention de servitude sur la parcelle communale concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (ou préciser le résultat du vote) :

- Approuve la demande présentée par ENEDIS pour la pose de câbles souterrains sur la parcelle n°1095 au lieu-dit *Le Relai*.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

4. Délibération : Vente ancienne usine nommé Socadal

Le Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de vente concernant l'ancien bâtiment industriel dénommé « Socadal », situé 9 avenue Laure Monsarrat à Saint-Paul-Cap-de-Joux.

Ce bien communal, ferait l'objet d'un projet de réhabilitation par la SCI YAN, dont le siège social est établi 2 rue des charpentiers – 81220 Mazamet, représenté par Monsieur Zorha Tani, chef d'entreprise, demeurant 43 rue de la Finarié – 81200 Mazamet.

La vente sera réalisée par l'intermédiaire de l'agence ORPI, sise 13 avenue Charles-de-Gaulle – 81500 Lavaur.

Le prix de vente du bien a été fixé à 128 000 €, honoraires d'agence inclus (8 000 €). Le montant net revenant à la commune, après déduction des frais liés à la transaction, s'élève ainsi à 120 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette opération permettra de valoriser un bâtiment inoccupé depuis plusieurs années et de favoriser la réhabilitation du site à usage économique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (ou à la majorité),

APPROUVE la vente de l'ancien bâtiment « Socadal » sis 9 avenue Laure Monsarrat à Saint-Paul-Cap-de-Joux, aux conditions financières exposées ci-dessus,
et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette transaction.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Délibérations rendues exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 7 Octobre 2025

7) Questions Diverses

1. Commission des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission des travaux a validé :

- Le projet de passage piéton et de parking place du Foirail,
- Ainsi que les travaux à réaliser avenue Laure Monsarrat.
- L'idée d'installer une climatisation dans la salle des fêtes a également été approuvée par la commission

2. Inauguration du 4 octobre

Rappel est fait de l'inauguration du 4 octobre, organisée conjointement avec la mairie de Damiatte.

3. Commande d'autocollants

Monsieur le Maire informe le Conseil que les autocollants des règlements d'utilisation du terrain de football synthétique ainsi que de la boîte à livres ont été commandés.

4. Travaux d'intérêt général et renforts au groupe scolaire

Monsieur le Maire indique avoir reçu, fin août, un jeune adulte effectuant un TIG (Travail d'Intérêt Général).

Il informe également que le groupe scolaire Odette et Gaston Vedel a vu son équipe d'ATSEM renforcée par l'arrivée d'une jeune fille en apprentissage pour un an.

Cette dernière viendra en appui à l'équipe en place tout en poursuivant ses études.

Monsieur le Maire réaffirme à cette occasion son souhait d'inclusion et rappelle la volonté de la commune de soutenir les jeunes dans la mesure de ses possibilités.

5. Proposition de vente de l'ancienne usine Socadal

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une proposition de vente concernant l'ancienne usine Socadal. Il demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

Après examen, la proposition de vente est validée à l'unanimité, malgré les regrets exprimés par certains conseillers de ne pas avoir pu réhabiliter le site selon le projet initial, en raison d'un manque de moyens financiers.

Monsieur le Maire après s'être assuré que l'ensemble des conseillers ait prit la parole s'ils le souhaitent, lève la séance à 19h30.

Le Maire :

Laurent Vandendriessche



Le secrétaire de séance

Michel Belaval

